

ASSEMBLÉE NATIONALE

30 janvier 2015

NOUVELLE ORGANISATION TERRITORIALE DE LA RÉPUBLIQUE - (N° 2529)

Retiré

AMENDEMENT

N ° CD60

présenté par

M. François-Michel Lambert et Mme Abeille

ARTICLE 5

À l'alinéa 9, substituer au mot :

« concernant »,

les mots :

« en faveur de ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à préciser que le plan sur l'économie circulaire vise au développement de cette économie.